

OBJET

MARCHES -  
Prolongations et  
modifications de  
groupements de  
commandes.

-=-

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
21/03/2022

Date d'affichage :  
01/04/2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Dans le cadre de la mutualisation des moyens, la Ville de Saint-Quentin est coordonnateur ou membre d'une trentaine de groupements de commandes.

Plus particulièrement, la Ville et le CCAS sont actuellement en groupement pour les domaines suivants :

- Gardiennage et sécurité
- Prestations d'impression

Afin de lancer respectivement des procédures communes pour des prestations de gardiennage / interventions sur alarme et d'impressions sur divers supports, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite intégrer ces groupements de commande. En application des conventions signées, un avenant intégrant le nouveau membre doit être signé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de donner son accord à la passation de l'avenant d'adhésion d'un

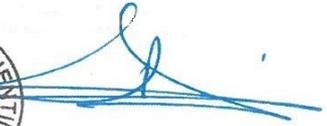
nouveau membre à chacune des conventions « Gardiennage et sécurité » et « Prestations d'impression », exposé au présent rapport,

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer ces documents et à accomplir toutes formalités nécessaires et en résultant.

## DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

  
 Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56477-DE-1-1

### Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 avril 2022  
Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation